

## REPUBLIQUE DU CONGO Unité \* Travail \* Progès



## MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE

## DIRECTION GÉNÉRALE DE TRANSPORT TERRESTRE

Preuve associée à la facture N°: A

/MTACMM-DGTT

## PREUVE DE PAIEMENT DES FRAIS CERTIFICAT DE DISPENSE D'ÂGE

Le Directeur Général des Transport Terrestres soussigné, certifie et atteste avoir encaissé la somme de : 10 000 FRS

Pour le compte de :

Relatif à sa demande certificat de dispense d'âge

En fois de quoi, ce présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Établi en date du 11 janvier 2023



Sadate G Bokenga